

Source : <https://reseauactionclimat.org/la-france-decroche-objectifs-climat/>

Téléchargement 24 01 2018

23 01 2018

La France décroche de ses objectifs climat

La loi sur la transition énergétique a instauré de nouveaux outils de programmation et de pilotage. Ainsi, la stratégie nationale bas carbone, dont la première mouture a été publiée en novembre 2015, juste en amont de la COP21, fixe des budgets carbone annuels jusqu'à 2028, avec une répartition indicative par secteurs d'activité.



Les premiers résultats [ont été publiés le 22 janvier](#) par le ministère de la transition écologique et solidaire et le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne sont pas bons. **En 2016, dans l'année qui a suivi l'accord de Paris, au lieu de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, la France les a augmentées, passant de 457 Mt CO₂eq en 2015 à 463 Mt CO₂eq en 2016, avec un écart de 3,6 % par rapport à l'objectif fixé dans le budget carbone 2016.** Certains secteurs ont même dérapé davantage comme le bâtiment qui dépasse de 11 % son budget carbone ou le secteur des transports qui a des émissions supérieures de 6 % aux objectifs fixés.

Chaque dépassement d'un budget devra pourtant être récupéré dans les futurs budgets, ce qui revient à renforcer davantage les contraintes dans les années à venir, sachant qu'entretemps les émissions de gaz à effet de serre se cumulent dans l'atmosphère et contribuent au réchauffement global.

Alors que la France se targue d'être un leader mondial sur le climat, il est urgent de redresser la barre pour que les actes soient en cohérence avec les discours.

Pour le Réseau Action Climat, la priorité doit être donnée :

- À la maîtrise du trafic routier et aérien au travers de la suppression de leurs avantages fiscaux et du financement des solutions de mobilités plus écologiques comme le train, les transports en commun et le vélo pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Le projet de loi sur les mobilités attendu au printemps doit clairement donner une priorité aux enjeux climatiques et écarter les projets d'infrastructures néfastes pour le climat (contournements routiers de Strasbourg et de Rouen, A45, A31..).
- À la rénovation des bâtiments en assurant un conseil indépendant et de proximité pour les ménages pour engager les travaux les plus adaptés et en orientant davantage les financements publics vers les rénovations performantes et vers les ménages précaires
- À la réduction de la consommation de viande (en particulier au travers du Plan national nutrition santé que devrait être révisé prochainement) et la réduction du cheptel français corrélés à une augmentation des élevages de qualité (prairies, haies, etc.).

Surtout, le gouvernement ne peut rester sans réaction en attendant les résultats chaque année.

Le Réseau Action Climat espère qu'au-delà des priorités évoquées, le « point d'étape collectif » du plan climat annoncé hier par le Ministre pour le 7 juillet sera annualisé et permettra non seulement partager le constat des trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre, mais aussi et surtout construire ensemble des propositions de politiques et mesures permettant de rattraper le retard pris le cas échéant.